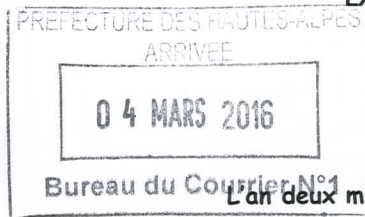


MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-  
CHAMPSAUR  
(Hautes-Alpes)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize le dix-huit du mois de FEVRIER à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 12 Février 2016, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents tous les conseillers en exercice :**

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Paul DAVIN, M. Jean-Yves GARNIER, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN.

**Etaient absents et représentés :** M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à Mme Florence MILLON, M. Philippe GONDRE ayant donné pouvoir à M. Paul DAVIN, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK et M. Carmine ROGAZZO ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

**Etait absente et excusée :** Mme Marie-Andrée FESTA.

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Mme Marion PELLEGRIN

**MONTANT DE LA REMUNERATION DES PROFESSIONNELS ENCADRANT LES TAP - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 -**

VU la délibération N°20150707-050 du 7 Juillet 2015.  
VU la délibération N°20150309 - 069 du 3 Septembre 2015.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations successives en date du 7 Juillet 2015 et du 3 Septembre 2015 qui fixent la rémunération des vacataires et des associations dans le cadre des TAP. Il y a lieu de fixer le montant de la rémunération qui sera allouée aux professionnels intervenant dans le cadre des TAP pour l'année scolaire 2015/2016

Le maire propose à l'assemblée une participation financière aux professionnels de 44 € par séance pour l'année scolaire 2015/2016.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE DE FIXER la participation financière à 44 euros la séance aux professionnels encadrant les TAP.**

Membres en exercice :	19
Membres présents :	14
représentés	4
Pour :	18
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 18 Février 2016

Pour copie conforme

Le Maire  
Laurent DAUMARK

